

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du lundi 10 mai 2021

Présents : Christine BEDEL, Christian CHARRE, Véronique CHILLON, Jean-François DUMAS, Bernard GRAILLE, Pascale RIVIERE, Éric TRANNOIS, Josette BAUDOUNET, Christophe BALMAYER, Corinne AUBERTIN

Absents : Marine PIERRE

Jean-François DUMAS est élu secrétaire de séance.

1- Approbation du PV séance précédente

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2- Travaux Notre Dame des Champs

Madame le maire informe que la toiture de la chapelle Notre Dame des Champs nécessite une révision complète pour supprimer des infiltrations qui apparaissent à différents endroits. Il est proposé également de rétablir le fonctionnement manuel de la cloche.

L'entreprise VERNHET a été choisie pour effectuer ces travaux de toiture en fonction de son savoir-faire, compte tenu de la technicité spécifique aux travaux de couverture en lauze.

Le Plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT : 9 025,00 €

Restauration toiture : 8 330,00 €

Remise en service de la cloche : 695,00 €

Financement HT : 9025,00 €

Etat (DRAC) 40% du montant de la restauration toiture (8330,00 €) : 3332,00 €

Département de l'Aveyron 20 % : 1 805,00 €

Région Occitanie 20% : 1 805,00 €

Commune de Mostuéjols : 2 083,00 €

Ces travaux seront réalisés avec la participation de l'Association de défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols, qui propose de verser à la commune un don exceptionnel d'un montant de 2 083,00 € affecté à cette opération.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement de cette opération, et d'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires.

3- Tarif de la prestation « Ménage du gîte »

Madame le maire expose que les locataires du gîte l'Oustal de la fontaine ont la possibilité d'opter pour une prestation de « ménage » facultative, au tarif de 90.00 €

Il est proposé, dans le cas où le client a choisi l'option ménage, d'indemniser la vacataire recrutée par la commune pour assurer l'accueil et l'entretien courant du gîte, d'un montant de 70 € supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

4- Acquisition d'un terrain à Saint Pal

Dans le cadre du projet de « requalifications des sites touristiques » communaux en cours d'élaboration, la commune a approuvé lors du conseil municipal du 11 janvier 2021, l'acquisition d'un terrain situé en bord de la route départementale à Saint Pal, dans l'objectif de créer une zone de loisir et de détente en harmonie avec les espaces naturels environnants.

Le montant définitif de cette acquisition s'élève à : **13 120,00€**

- 10 000€ pour les terrains

- 2 000€ de commission de l'agence immobilière

- 1 120€ de frais de notaire

Il est proposé au conseil d'approuver le montant de cette acquisition, et d'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires.

Proposition acceptée à 1 voix contre + 1 Abstention, sous réserve de la production du mandat de vente de l'agence compte tenu du taux élevé de sa prestation.

Pour les prochaines acquisitions, avant d'en délibérer, un courrier sera demandé au(x) vendeur(s) pour qu'il(s) confirme(nt) son (leur) engagement de vendre à la commune et précisant toutes les conditions de la cession.

5- SIVOM enfance jeunesse de la Vallée du Tarn – désignation de représentants de la commune 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Délégués Titulaires : Corinne AUBERTIN et Christine BEDEL

Délégués Suppléants : Josette BAUDOUNET et Christophe BALMAYER

Une discussion est engagée sur l'adhésion de la commune au SIVOM, compte-tenu de la fréquentation minimale des enfants de Mostuéjols aux services de la crèche et du centre de loisirs. Une nouvelle proposition de participation financière sera transmise au SIVOM. Un rendez-vous sera pris rapidement avec les responsables de l'AFFRE.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6- Subvention aux associations pour 2021

Madame le maire informe qu'il a été prévu 5 600.00€ pour les associations au BP 2021

Les subventions aux associations qui ont transmis un dossier complet de demande de subvention, sont proposées selon les modalités suivantes :

- ADMR	600.00€ (Acompte de 300.00€ déjà versé)
- ADPCM	500.00€
- AFFRE	500.00€
- Ming An	200.00€
- Autour des Arziolles	500.00€
- Amis Saint Marcellin	500.00€
- Marché associatif paysan	200.00€
- Jardins partagés	500.00€
- Atout Com	500.00€

D'autres associations ayant demandé des subventions, celles-ci feront l'objet d'une délibération intervenant après réception à la mairie de toutes les pièces demandées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7- Location d'une parcelle de terrain pour création d'une nouvelle entreprise agricole

Madame Claire JACQUIN souhaite reprendre son activité de production de plantes médicinales d'aromatiques, elle demande à la mairie de lui consentir un bail pour cultiver une parcelle en friche. Cette demande concerne la parcelle 267 d'une Surface de 13 a 72 ca, au lieu-dit « La Colombière ».

A l'unanimité, le conseil décide de l'autoriser à cultiver cette parcelle, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera passée avec elle moyennant une redevance symbolique annuelle de 10 €.

8 – Information sur la régularisation du périmètre de protection des captages de PAYSSEL : consultation de bureaux d'étude

Monsieur Jean-François Dumas informe le conseil de l'état d'avancement du dossier de consultation des bureaux d'étude pour la régularisation du périmètre de protection des captages de Paysseles. La consultation est terminée, mais la proposition des bureaux d'étude est très élevée, dépassant l'estimation d'Aveyron ingénierie.

Il convient d'organiser une rencontre avec les bureaux d'étude pour voir si le prix peut être négocié. S'il n'y a pas d'accord possible, la consultation pourra être déclarée infructueuse.

9 – Questions diverses :

- Demande des maraîchers du Truel

Sylvain et Céline demandent un terrain d'environ 4 000 m² pour s'installer en maraichage Bio, avec la possibilité de construire sur le terrain un bâtiment à double usage : habitation et locaux professionnels.

- Demande d'installation « d'activités de nature »

La demande concerne un terrain situé en Zone N (Zone naturelle) du PLU Intercommunal de la Communauté de Communes pour le classer en Zone NT (tourisme), pour y exercer une activité commerciale saisonnière.

Face à plusieurs demandes identiques, le conseil émet le souhait que toutes les zones N situées sur la commune soient préservées. Il émet un avis défavorable pour la transformation d'une zone N, sur des secteurs déterminés, en zone NT ; et souhaite que la règle d'occupation du sol en zone N inscrite dans le PLUI soit intégralement respectée.

- Journée citoyenne

Rendez-vous est fixé samedi le 29 mai à 9h00 à la Maison des Arziolles, avec le matériel nécessaire pour planter, ou arracher les herbes des calades, ou passer le rotofil dans les chemins. Un apéritif-repas sera offert par la municipalité aux volontaires présents à cette journée.

- Gîte de la Fontaine

Une étude sur le devenir du gîte communal L'Oustal de la Fontaine est en cours. La location du gîte sera ouverte aux touristes jusqu'au mois de janvier 2022, dans l'attente du résultat de cette étude qui sera présentée à la fin du mois d'Octobre 2021.

- Achat d'un broyeur

Proposition sera faite à la Communauté de Communes Millau Grands Causses de mutualiser un broyeur de végétaux, et d'organiser d'une « opération carcasses à la casse » dans les différentes communes.

La séance est levée à 21h15